

Publié sur le site internet de la commune le .....

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

ID : 001-210103479-20230313-2023024-DE



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-024

### Séance du 13 MARS 2023

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 16
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 06/03/2023
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 06/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 mars, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme Sindy GONZALEZ, M. GROSSAT Gilles, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

#### ABSENT EXCUSE

#### POUVOIR

Mme BRUYAS Séverine a donné pouvoir à Corine MARTIN GAJAC

M. HENRY Christophe a donné pouvoir à Frédéric VALLOS

Mme HENRY Marie-Claude a donné pouvoir à Pascale GAUTIER WILL

Mme Annie GENEVOIS a été nommée secrétaire de séance.

### **Objet : Convention avec Trévoux pour les travaux d'aménagement du chemin d'Arras**

Monsieur le Maire expose que la commune de Trévoux a lancé début février les travaux relatifs à l'aménagement du chemin d'Arras limitrophe à nos deux communes.

Monsieur le Maire expose que suite aux discussions engagées avec les élus de Trévoux une convention doit être signée pour définir la charge de ces travaux pour chaque commune.

Le montant des travaux à répartir sera égale au montant des travaux déduction faite des subventions obtenues pour ces aménagements par la commune de Trévoux.

La répartition des dépenses est prévue 60 % pour Trévoux et 40 % pour Saint Didier de Formans.

Le remboursement de Saint Didier de Formans à Trévoux se fera en deux versements égaux sur l'exercice 2024 et 2025.

Le Conseil Municipal après discussion à l'unanimité,

- Reconnaît l'intérêt de cette convention
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention sur les points suivants :
  - Montant des travaux :
  - Répartition des charges : 60 % Trévoux – 40 % Saint didier de Formans

Montant des travaux pour Saint Didier de Formans 225 911 € (montant susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution des prix de matériaux).  
Paiement en deux parts égales en 2024 et 2025

Envoyé en préfecture le 14/03/2023  
Reçu en préfecture le 14/03/2023  
Publié le  
ID : 001-210103479-20230313-2023024-DE



- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Maire de Trévoux
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Madame la Préfète de l'Ain.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au SGC de Chatillon sur Chalaronne.

Ainsi fait et délibéré le 13 mars 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire

Frédéric VALLOS

La secrétaire de séance

Annie GENEVOIS